

# Communiqué

Le 17 février 1995

N° 31

## LE CANADA ET LA CORÉE RENFORCENT LEURS LIENS DANS LE DOMAINE DE L'INVESTISSEMENT

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui la signature d'un protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de l'investissement, conclu entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et la Banque coréenne de développement (BCD).

« Les liens entre le Canada et la Corée dans le domaine de l'investissement représentent déjà une part importante de nos relations bilatérales et économiques. Ce protocole d'entente démontre notre volonté mutuelle de mieux faire connaître les débouchés pour les investissements directs dans chacun de nos pays, a déclaré M. MacLaren. Le protocole encouragera également les alliances stratégiques entre les entreprises canadiennes et coréennes. »

En vertu de ce protocole, le MAECI et la BCD ont convenu de promouvoir et de faciliter les investissements directs des sociétés coréennes au Canada et des sociétés canadiennes en Corée. Le protocole décrit une gamme d'activités qui aideront à la réalisation de ces objectifs : diffusion de renseignements, présentations à des investisseurs potentiels, séminaires et missions d'investissement. Les deux parties chercheront à repérer des occasions d'investissement et des partenaires d'investissement potentiels.

Le protocole répond à un engagement pris dans le cadre du Partenariat spécial Canada-Corée, mis de l'avant par le premier ministre, M. Jean Chrétien, et le président de la République de Corée, M. Kim Young Sam. Il a été signé à Toronto par le directeur général, Investissement et Technologie du MAECI et le représentant en chef du Bureau de la BCD à Toronto. Le protocole remplace la lettre d'entente ratifiée en février 1992.



La BCD, importante institution financière appartenant entièrement au gouvernement de la République de Corée, fournit et gère les fonds pour les projets industriels d'envergure.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874